

AUPAR

Association des Usagers du Port d'Ars en Ré

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Siège Social : Mairie 13, rue du Havre BP 22 17590 ARS EN RE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Du Vendredi 14 Août 2009 à 10 heures Salle des Fêtes 17590 Ars en Ré

Les membres de l'Association de l'AUPAR ont été régulièrement convoqués par courrier par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour était le suivant :

- rapport d'activité du Conseil d'Administration et approbation
- rapport financier et approbation des comptes de l'année 2008
- renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- débat public

Pour cette assemblée, chaque membre présent a, lors de son entrée en séance, signé la feuille de présence, l'abondant, le cas échéant, du pouvoir dont il était muni.

Il a également été remis à chaque adhérent les documents suivant : le rapport financier de l'Association.

Après comptage de la feuille de présence, 77 membres adhérents et à jour de leur cotisation 2009 sur 141 étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président, Jean PICARD, a ouvert la 21^{ème} Assemblée Générale et remercié les élus, les adhérents et les invités.

La mairie d'ARS était représentée par son maire Jean-Louis OLIVIER, par son premier adjoint et responsable du port, Michel JAUFFRAIS et par son maître de port, Patrick HERAIL.

La Communauté des Communes et le Conseil Général étaient représentés par leur Président Lionel QUILLET.

La mairie de SAINT CLEMENT DES BALEINES était représentée par son maire, Gilles DUVAL, également représentant de la commission « Estran zones humides ».

L'URCAN était représentée par sa présidente Tonia DE TURCKHEIM, l'UNAN CM était représentée par son président Philippe GRAND, l'AIR était représentée par son président Pierre BOT, le CNAR était représenté par sa vice-présidente Rosine MERLET, l'UPSM était représentée par son président MALET, « UN BATEAU POUR RE » était représenté par son président Paul REB, les Pêcheurs à Pied étaient représentés par Georges LE CORRE.

.....

PARTIE INSTITUTIONNELLE

Rapport moral du Président :

Le président Jean PICARD a rappelé les principaux objectifs de l'AUPAR :

- Protéger le charme du Fier et du port d'Ars en Ré
- Veiller à la sécurité nautique et au respect des règles
- Etre une force qui propose, oblige et contrôle, dans la mesure de ses moyens, par un partenariat actif avec les Autorités élues, l'Administration et les Associations nautiques rétaises, régionales et nationales

Le président Jean PICARD a ensuite précisé les grandes lignes du rapport d'activité du Conseil d'Administration :

- Municipalisation du port
- Nouveau Conseil portuaire
- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- Actions permanentes au profit du port, du Fier et de la vie associative
- 20 ans : le livre de l'AUPAR

Le président Jean PICARD a passé la parole au vice-président Jean-Claude PERIN qui, aidé par un support visuel projeté, a détaillé les grandes têtes de chapitres qui venaient d'être définies :

—Municipalisation du port au 1^{er} janvier 2009 :

Appui de l'AUPAR sur la décision de la municipalité qui évite une gestion étrangère.

En contrepartie, une vigilance nécessaire sur les moyens alloués, la municipalisation maintient une souplesse de gestion mais aussi des obligations de résultats, de responsabilité ..., cela doit profiter à l'évolution du port

- Nouveau Conseil Portuaire

Conséquence de la municipalisation : la constitution de ce nouveau CP. L'AUPAR souhaitait en être membre, c'est chose faite. Il a été constitué le 12 mars 2009 sous la présidence de Jean-Louis OLIVIER, Maire d'Ars en Ré.

En sont membres de droit, les représentants du concessionnaire, Michel JAUFFRAIS ou Robert HERAUDEAU, les représentants du Personnel du port, Patrick HERAIL ou Eric de SMEDT, les représentants des plaisanciers, pour l'AUPAR Alain PROUST et Denys SADOUL, ou respectivement Pierre MOREAU et Jean Claude PERIN et pour le CNAR Patrick BENOIT ou François CHARDON, pour les services nautiques-construction-réparation-associations sportives et touristiques, Pierre BLONDEAU ou Nicolas BOURGEIX, Jacques AUDOUIN ou Jean Philippe RUAUD, Jean Pierre PATRUCCI ou Vincent OPPICI, les représentants des pêcheurs, Jean Pierre CAILLAUD ou Hugues MOINARD, le représentant du Conseil Général Lionel QUILLET, le représentant de la CCI Hugues CHAUVEAU. La première réunion s'est tenue le 29 mars 2009 et portait sur le budget primitif 2009..

Lors de ce premier CP, il nous a été confirmé que la municipalisation n'entraînait pas de coûts cachés, mais qu'elle en anticipait et pas les moindres. Ainsi, la commune doit financer la réfection des ouvrages portuaires : c'est un coût total de 975.000 €, subventionnés à hauteur de 45 % du montant des travaux, c'est-à-dire qu'il reste à charge de la commune 683.000 € à répartir sur 3 ans.

L'AUPAR a fait observer à Jean-Louis OLIVIER Président du CP, que ce budget primitif n'intégrait pas la réalisation du port à sec dont l'étude est finalisée ni les budgets des études des autres projets.

Jean-Louis OLIVIER a répondu qu'il était favorable à reprendre ces dossiers avec l'AUPAR mais que les charges de la commune pour le port entraîneraient un décalage.

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Le schéma directeur actuel prendra fin le 14 décembre 2010. Le nouveau SCOT représente donc un enjeu majeur pour les communes et pour l'Ile de Ré et l'AUPAR demande à pouvoir y défendre ses projets.

L'AUPAR était un peu en avance en demandant dès septembre 2008 à participer à l'élaboration du futur SCOT.

Depuis, les choses se mettent en place puisque la première réunion publique a eu lieu à La Maline le 3 août 2009.

L'AUPAR était présente à cette réunion, les moyens pour une bonne conduite du projet ont été mis en place. A nous tous d'œuvrer afin d'aboutir au meilleur SCOT

pour l'Ile de Ré. L'AUPAR s'associera aux équipes SCOT de la commune pour soutenir et défendre ses projets.

- Actions permanentes au profit du port, du Fier et de la vie associative

Le port :

- participation à la réécriture du règlement

L'AUPAR reste disponible pour travailler ce dossier avec les équipes municipales, des points à traiter, trouver un système plus juste d'attribution de places aux premiers de la liste d'attente, introduire les meilleures pratiques de gestion constatées ici et là.

- dragages réguliers chenal, port et avant port

- mise en stockage à terre des bateaux l'été

- aménagement du chenal du curé

- extension raisonnée du port nature

- station de carburant

L'AUPAR propose de revoir ce sujet car le besoin à Ars est évident, quel que soit l'avenir du projet de St Martin. C'est une nécessité de rétablir ce service.

- résultats audit APPA

L'AUPAR souhaite connaître les suites données à cet audit, notamment s'agissant de la mise aux normes du traitement des eaux.

Les projets AUPAR (dragages réguliers, stockage à terre, chenal du curé et extension raisonnée du port nature) sont toujours d'actualité.

Jean-Louis OLIVIER a été invité à répondre à ces demandes lors du débat.

Le fier :

- dragages réguliers

- reprofilages du chenal

- retrait des parcs à huîtres non exploités

- étude sur les mouillages

- CRE ZH

Ces sujets ont été dédiés à Lionel QUILLET lors du débat

La vie associative :

- interface avec l'URCAN et l'UNAN CM

- annuaire des marées 2010

- mise à jour du site www.aupar.fr

- participation aux fêtes du village

- accueil d' « Un bateau pour Ré » avec la municipalité et les associations

- organisation d'un concours de pêche et d'un pique-nique sur le banc du bucheron

- participation à la fête des associations le 27 septembre 2009

Rapport financier :

Le trésorier, Pierre MOREAU, commente le rapport financier, le bilan et les comptes de résultat au 31 décembre 2008, suivant un document remis à chacun des membres adhérents. Il en ressort un résultat positif de 2.616 € qu'il propose de verser au fond de réserve de l'association.

Par ailleurs, il propose de maintenir la cotisation annuelle à 20 €.

Renouvellement des administrateurs

Sortants, Roger BARBOTIN, Pierre BLONDEAU, Jean-Claude PERIN, Denys SADOUL sollicitent l'Assemblée pour le renouvellement de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission d'un administrateur, Roger LACOMBLE.

Résolutions :

-1ère résolution : adoption à l'unanimité du rapport moral du président

-2ème résolution : adoption à l'unanimité du rapport financier du trésorier

-3ème résolution : adoption à l'unanimité du renouvellement des administrateurs sortants

LIVRE DES 20 ANS DE L'AUPAR

Jean PICARD présente à l'aide d'une projection, et explique l'objectif de la réalisation du Livre des 20 ans de 1989 à 2009.

Ce livre des 20 ans retrace en images la vie du fier et du port d'ARS depuis quelques décennies et rend hommage aux acteurs d'hier et d'aujourd'hui. Il montre les transformations réussies et la grande fragilité de cet ensemble unique, port et Fier, principalement bordé de marais, délicate rencontre entre terre et mer. Le livre montre enfin en projection la bonne intégration des projets d'optimisation et d'extension proposés par l'AUPAR. Il constitue la référence AUPAR avec ses 1000 exemplaires édités.

Réalisé pour les adhérents, ce livre leur est remis gracieusement et ils pourront très certainement y découvrir des facettes inconnues d'eux. Il sera vendu sur notre stand à la Journée des associations du 27 septembre.

Jean PICARD remercie les sponsors qui ont aidé l'AUPAR financièrement dans l'élaboration de ce livre et plus particulièrement, BOYER S.A, le Café du Commerce,

le Crédit Agricole, le Cabinet comptable ex&com, Intellectual Property Group, Lenys Concept et Ré Agence Ouest.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Paul REB, de l'Association « UN BATEAU POUR RE »

Sur une idée de Tonia de TURCKHEIM, « Un bateau pour Ré » a pour but essentiel de réunir des personnes handicapées physiques aimant le milieu nautique et qui cherchent à dépasser leur handicap.

Notre association ambitionne d'aider certaines personnes en situation de handicap moteur à reprendre une passion en sommeil pour d'autres, à découvrir les sensations nouvelles d'une sortie en mer en voilier ou en bateau à moteur (pour les plaisirs de la pêche notamment).

Pour cela, nous avons besoin de skippers, avec voiliers ou bateaux à moteur, de personnes accompagnatrices et bénévoles. Par contre, nous assurons les frais de fonctionnement de la sortie. Dans ce but, nous tenons à réunir une équipe rétaise pour les sorties mixtes au cas par cas depuis un port rétais.

Notre activité phare est actuellement notre participation annuelle, grâce à Jacques LEMOINE et à son Kukulcan, au Défi Découverte Voile Sud Gascogne, rallye nautique du 7 au 11 septembre 2009 avec arrivée le mardi 8 septembre au port nature d'Ars pour une soirée étape, et réunissant 70 adultes handicapés, cette année.

Paul REB reste à la disposition de tous pour tout renseignement pratique sur le déroulement des sorties.

Philippe GRAND, de l'UNAN CM :

Philippe GRAND nous présente le nouvel ouvrage « Code des bonnes pratiques des navigateurs de plaisance », nouvellement sorti des presses et préfacé par Gérard D'ABOVILLE. Ce livret est non seulement une mine de renseignements administratifs et réglementaires, mais également un rappel de quelques notions simples de sécurité bien comprise et de comportements marins.

Tonia DE TURCKHEIM, de l'URCAN :

Tonia DE TURCKHEIM nous présente la situation et perspectives d'un espace maritime : l'Ile de Ré et la mer.

Tenir une sorte « d'états généraux de la mer » semble une évidence lorsqu'il s'agit d'une île. Et pourtant c'est une nouveauté qui, de plus prépare le futur schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), partie intégrante du SCOT de Ré, dont la finalisation est prévue pour fin 2010.

Les enjeux sont simples : une transition raisonnée d'une île peuplée de moins de 20 000 habitants permanents à un accueil significatifs de visiteurs terrestres ou

marins, sur 3 saisons. Un environnement, non pas exceptionnel mais particulier, varié, riche, conservé et protégé où la présence de la mer est incontournable. Ce subtil équilibre entre la nature et ses habitants, permanents ou non, sans compromis, qui doit être constaté, projeté et pérennisé pour les décennies à venir.

A l'issue de ces trois exposés, le maire d'Ars, Jean-Louis OLIVIER, revient sur les sujets concernant les projets de l'AUPAR, notamment l'extension du port, le stockage à terre et le gardiennage et se propose de porter dans le SCOT, les idées et projets réalistes de l'AUPAR. Il se veut également de réfléchir aux bateaux ventouses afin d'obtenir une meilleur dynamique dans l'utilisation des places.

DEBAT PUBLIC

Monsieur BENOIT, du CNAR, s'étonne que l'on parle sans cesse d'extension, de stockage et pense qu'il ne faut pas tomber dans le syndrome du quantitatif.

Monsieur COUREAU vient d'acheter un bateau et lui demande alors, comment il doit faire à la fin de sa navigation pour mettre son bateau à l'abri, le délai d'attente aujourd'hui l'emmenant à l'âge de 82 ans.....

Monsieur QUILLET prend alors la parole et précise qu'il y aura dans l'Ile de Ré, un nombreux clausus pour la plaisance et que, à partir de Janvier 2011, les mouillages non organisés seront totalement interdits. Il est donc nécessaire d'inscrire des projets raisonnés et que les pistes présentées par l'AUPAR soient étudiées et surtout, pour le canton Nord, le projet du port des PORTES.

Monsieur DEMEYVE propose plusieurs suggestions : extension qualitative, location à usage multiple, trouver place pour de vieux gréements, etc...

Le maître de port, Patrick HERAIL, explique de nouveau les règles de la copropriété qui font partie du règlement qui, lui-même, est parfaitement appliqué. Ceci est confirmé par le conseiller municipal en charge du port, Michel JAUFFRAIS.

Monsieur CHOPIN précise que le jeu des parts de propriété de bateaux est pervers et qu'il faut privilégier les gens du village.

Monsieur Jean-Louis OLIVIER rappelle que le port était départemental, financé par le Département, régi par le règlement national des ports et qu'il n'y a pas lieu de donner privilège au village pour ne pas être discriminatoire mais, au contraire, avec un accès ouvert à tous.

Monsieur Emmanuel LENYS rappelle à tous que le projet du port des PORTES a très mal été présenté aux habitants de la commune et que le vote contre était prévisible. Monsieur Lionel QUILLET confirme que la présentation voulait dire « aujourd'hui, les places foraines sont libres et non payantes aux PORTES, demain voulez-vous payer, réponse : non »

Madame Rosine MERLET demande comment s'est effectuée l'attribution des places de mouillage sur la commune de Loix.

Monsieur Lionel QUILLET répond que c'est la commune qui a organisé, par son propre financement, les places de mouillage et que, de ce fait, elles étaient réservées aux loidaix.

Monsieur Pierre SADOUL évoque la présence d'un bateau « parasite ». Il lui a été répondu que ce problème sera revu avec lui et réglé par la commune.

Monsieur Lionel QUILLET évoque les dragages nécessaires à la bonne circulation et à la bonne navigation dans le fier d'ARS. Il précise que les travaux inscrits dans le CRE ZH sont destinés à remettre tous les marais en eau, de revoir les chasses, de rétablir les réseaux hydrauliques dans l'année 2010. Le programme d'étude étant au point, le syndicat des marais AEMA sera la cheville ouvrière des travaux.

Le document de travail concernant le programme d'actions a été élaboré par le bureau Hydro Concept d'Oléron. Ce document structuré a été édité en octobre 2008 et remis à la Communauté De Communes. Il prend en compte les trois grands thèmes suivants: premièrement les travaux sur les berges pour la lutte contre les essences envahissantes; deuxièmement les travaux sur les étiers pour les curages et le retrait des encombres; troisièmement les travaux de réfection d'ouvrages hydrauliques et d'aménagements favorisant le retour de l'anguille.

Le dossier a été envoyé en décembre 2008 aux trois organismes Agence de l'Eau, Conseil Général et Région en vue d'obtenir et débloquer les subventions. Les premiers retours au printemps 2009 montrent certaines difficultés dans l'approche des financements. La CDC retravaille le sujet pour permettre une issue favorable dans les meilleurs délais.

Il est à noter qu'à l'initiative de la CDC et grâce au financement par les communes, le programme d'éradication des plantes nocives comme le Baccharis et le Raisin d'Amérique est déjà commencé.

Nous souhaitons voir aboutir rapidement ce dossier car il concerne pour nous tout le bassin du Fier et ses chenaux.

Monsieur Roger BARBOTIN informe que lors du reprofilage du chenal, il est regrettable que le sable ait été rejeté dans le Fier.

Le président Jean PICARD évoque à nouveau l'enlèvement des parcs à huîtres non exploités. Monsieur Lionel QUILLET précise que la profession est en difficulté mais que, néanmoins, les vieux parcs sont des réserves de vase et que le dialogue avec les ostréiculteurs doit reprendre l'année prochaine.

Après épuisement de l'ordre du jour et le débat public étant terminé, le président Jean PICARD clôt l'Assemblée Générale et remercie l'ensemble des présents. Avec son équipe, il conserve toute l'énergie pour faire avancer les dossiers et donne rendez-vous à la prochaine Assemblée Générale.

Le président invite les participants sur le quai de l'AUPAR, sur l'îlot, pour le pot de l'amitié.